

Tourisme et Développement Durable

Recommandations et propositions d'actions formulées par la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) et adoptées par la Onzième réunion ordinaire des Parties Contractantes à la Convention de Barcelone (Malte, 1999)

Extraits

Le texte complet des Recommandations est téléchargeable sur le site du Plan Bleu à l'adresse suivante <http://www.planbleu.org/publications/tourismef.pdf>

[...]

Vecteur d'évolutions profondes et le plus souvent irréversibles, le tourisme, beaucoup plus que d'autres activités, pose la question générale de la capacité des sociétés à maîtriser le développement, à protéger sur le long terme leur environnement et à promouvoir un aménagement équilibré de leurs territoires. L'expérience méditerranéenne montre en effet que la maîtrise du développement touristique est particulièrement difficile dans une région très attractive et à fortes contraintes géographiques. Elle montre aussi une grande diversité de situations avec 3 grands types de territoires :

- des destinations déjà « matures » et qui peuvent faire état de leurs expériences positives et/ou négatives,
- des destinations plus récentes et en pleine croissance qui doivent s'attacher à éviter les difficultés rencontrées ailleurs,
- des territoires côtiers ou d'arrière-pays possédant de réelles possibilités de développement mais encore peu ou pas exploités et à même d'inventer de nouvelles formes de développement.

[...]

Les travaux de la CMDD ont permis de dégager trois axes de propositions qui concernent : la maîtrise des impacts sur l'environnement, la promotion d'un tourisme mieux intégré au développement durable, et le développement de la coopération méditerranéenne [...].

1. Maîtriser les impacts territoriaux et environnementaux du tourisme

Le tourisme, bien qu'il repose sur un environnement et des paysages de qualité, est trop souvent facteur de leur dégradation, notamment sur le littoral. Ainsi la qualité des côtes méditerranéennes, un des atouts les plus précieux de la Méditerranée, doit absolument être mieux préservée dans les destinations touristiques ; à cet effet, les orientations suivantes sont proposées.

1.1 Prévenir et réduire les impacts négatifs des aménagements, de l'urbanisation et des infrastructures touristiques sur la frange littorale

Les plus beaux sites du littoral méditerranéen sont convoités en priorité par le tourisme national ou international. Le développement non maîtrisé des infrastructures et de l'urbanisation liées au tourisme (notamment les ports de plaisance, les hébergements touristiques et les résidences

secondaires) peut conduire à une dégradation irréversible des écosystèmes (dunes, milieux humides...) et paysages côtiers. Ces évolutions, parfois très rapides, sont excessive-ment difficiles à maîtriser du fait notamment de la multitude d'acteurs concernés, du manque de vision commune partagée et de la non application voire de l'inexistence de règles d'aménagement.

C'est ainsi que de nombreuses destinations matures ont vu leur environnement se dégrader, ce qui a pu conduire dans certains cas à de graves crises économiques et/ou environne-mentales.

L'enjeu pour la Méditerranée consiste à réhabiliter autant que possible les destinations touristiques matures dégradées, et surtout, à éviter de telles évolutions négatives dans les destinations actuellement en croissance ou encore non exploitées.

Recommandations

Les États méditerranéens et autorités locales sont invités à :

- se doter des instruments nécessaires à l'évaluation des impacts sur l'environnement des programmes et grands projets touristiques,
- procéder à des évaluations des capacités d'accueil des destinations et prendre les mesures nécessaires pour s'assurer de la limitation de l'offre aux capacités d'accueil ainsi définies,
- renforcer ou créer les outils législatifs, réglementaires et de gestion foncière permettant de maîtriser l'urbanisation touristique et de protéger les sites naturels les plus précieux. Il s'agit notamment :
 - ✓ de doter les zones côtières subissant une forte pression de développement touristique de plans d'aménagement et d'occupation des sols prenant en compte les aspects environnementaux,
 - ✓ d'éviter une urbanisation généralisée trop proche des côtes et la construction de routes parallèles et proches du rivage favorisant ce mode d'urbanisation et générant des circulations altérant la qualité des destinations,
 - ✓ d'identifier les sites littoraux les plus remarquables (tels que les zones humides, dunes...) et de mettre en place des mesures assurant leur protection, par exemple la création de réserves naturelles ou d'agences foncières permettant, le cas échéant, leur acquisition,
- mettre en œuvre des programmes permettant de réhabiliter les destinations matures, en faveur de l'environnement,
- mettre en place des mécanismes permettant, lorsque c'est possible, une contribution financière du secteur du tourisme à la protection et à la gestion des sites naturels et culturels.

1.2 Réduire la consommation de ressources naturelles et les pollutions induites par les hébergements et activités touristiques

Le tourisme induit une consommation élevée de ressources naturelles (notamment eau, sols, énergie) et une production importante de déchets. Cette consommation et cette production s'ajoutent à celles des populations permanentes. Ces impacts sont d'autant plus importants que la fréquentation touristique en Méditerranée reste essentiellement concentrée sur une courte durée (juillet-août), ce qui conduit à un surdimensionnement des équipements et à l'accroissement des problèmes de gestion de l'eau dans la période la plus critique.

Sur ces questions environnementales, le secteur du tourisme peut et doit jouer un rôle innovant. Certains professionnels ont d'ailleurs déjà mis en œuvre des chartes environnementales dans les installations et destinations.

Recommandations

Les États méditerranéens et autorités locales sont invités à :

- s'assurer de la bonne gestion environnementale des installations et des destinations touristiques ;
- encourager les démarches environnementales de qualité (certification, chartes...) avec l'appui éventuel de soutiens financiers régionaux,
- développer tous moyens pouvant contribuer à étaler la saison touristique sur l'année,
- encourager le secteur du tourisme à :
 - ✓ lutter contre les gaspillages et les pollutions dans les domaines de l'eau (réduction de la consommation, épuration et recyclage), de l'énergie (économie et utilisation d'énergies renouvelables notamment l'énergie solaire) et des déchets (minimisation, collecte sélective, recyclage...),
 - ✓ promouvoir en ce sens les technologies propres et innovantes,
 - ✓ promouvoir et mettre en oeuvre des démarches de certification (EMAS, ISO 14000...) des installations et des destinations et de développer les outils volontaires tels que les chartes environnementales.

1.3 Maîtriser l'évolution des activités de loisirs touristiques affectant l'environnement marin et côtier

L'utilisation généralisée des plages et le développement de la plaisance et de nouvelles activités de loisirs (moto-skis...) et de découverte en milieu marin peuvent gravement affecter l'environnement et notamment certaines espèces protégées (telles que cétacés, tortues...).

Recommandations

Les États méditerranéens et les autorités locales, en concertation avec les acteurs professionnels concernés sont invités à prendre les dispositions nécessaires pour que :

- les bateaux de plaisance ne rejettent pas au mouillage et à plus forte raison dans les ports leurs eaux usées,
 - les ports de plaisance soient dotés des équipements nécessaires de réception des déchets solides et liquides,
 - les nouvelles formes de loisir susceptibles d'affecter l'environnement et notamment les espèces protégées, ne soient autorisées qu'après évaluation d'impact préalable et conformité de ces activités avec les stratégies touristiques des territoires concernés,
1. l'accès et l'utilisation des plages par le public ainsi que leur exploitation par des professionnels soient, si nécessaire, réglementés et gérés en tenant compte des enjeux environnementaux.

2. Promouvoir un tourisme facteur de développement social, culturel et économique durable

Convenablement orienté et maîtrisé, le tourisme pourrait devenir un puissant vecteur de développement durable pour de nombreux territoires méditerranéens au bénéfice à la fois des populations locales, des touristes, de la protection de l'environnement et de la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel.

2.1 Élaborer des stratégies nationales et locales visant à mieux concilier tourisme, environnement et développement durable

Conscients de la nécessité de mieux intégrer le tourisme et l'environnement, de nombreux États méditerranéens et autorités locales ont déjà mis en oeuvre des procédures de négociation entre services et acteurs concernés qui ont pu aboutir à des conventions, accords ou protocoles et à la définition de stratégies et programmes. Ces démarches restent cependant trop limitées et dans l'ensemble insuffisamment opérationnelles.

Recommandations

Les États méditerranéens et autorités locales sont invités à :

- développer et renforcer les méthodes de confrontation/négociation approfondies entre autorités du tourisme, de l'environnement et de l'aménagement du territoire et acteurs concernés pour aboutir à la définition de stratégies permettant de :
 - ✓ se fixer des objectifs de résultats à moyen terme,
 - ✓ mieux définir et répartir les rôles des différents partenaires,
 - ✓ mettre en oeuvre des outils d'action adaptés,
- élaborer ces stratégies en s'appuyant notamment sur l'observation des impacts du tourisme (sur l'économie, la société, l'environnement et le patrimoine culturel), la réalisation d'exercices de prospective à moyen-long terme, et la sélection d'indicateurs pertinents
- s'attacher, à l'échelle des destinations touristiques, à mobiliser les populations locales, ONG et professionnels concernés et à mettre en oeuvre des Agendas 21 locaux.

2.2 Promouvoir la diversification du tourisme et un aménagement équilibré des territoires

La promotion de formes de tourisme plus compatibles avec les enjeux de l'aménagement et du développement durable des territoires est nécessaire.

Recommandations

Les États méditerranéens et les autorités locales s'attacheront à :

- favoriser le développement d'un tourisme culturel, écologique et rural compatible avec l'environnement. La valorisation du patrimoine archéologique, historique, architectural, paysager et naturel, peut y contribuer fortement et doit être développée,
- rechercher des complémentarités et synergies avec les autres activités économiques, notamment l'agriculture, la pêche et l'artisanat,
- développer des synergies entre le tourisme côtier et le tourisme intérieur,
- mettre en oeuvre des programmes d'action spécifiques adaptés au développement durable de territoires particulièrement fragiles au plan écologique et humain, notamment les îles, arrière-pays et zones humides,
- développer des outils appropriés à ces objectifs, comme par exemple les parcs naturels et réserves de biosphère, et les démarches de type Agenda local 21 en les dotant de moyens financiers et d'assistance technique suffisants.

3. Développer la coopération méditerranéenne

À l'instar d'autres domaines d'intérêt commun et d'autres régions du monde, la Méditerranée gagnerait à structurer une forte coopération régionale dans le domaine touristique. L'enjeu est décisif et les Parties contractantes à la Convention de Barcelone, avec le PAM, peuvent jouer un rôle d'impulsion en concertation avec les professionnels du tourisme et les ONG.

L'objectif consiste notamment à :

- favoriser l'évolution de la demande touristique en faveur d'un tourisme prenant mieux en compte les enjeux de la protection de l'environnement et du développement durable, et valoriser le rôle du marché dans cette direction,
- définir et promouvoir des outils opérationnels adaptés aux autorités nationales, locales et entreprises touristiques et permettant de mieux maîtriser les évolutions du tourisme et de contribuer à sa meilleure intégration au développement durable des territoires concernés.

Recommandations

Les Parties contractantes à la Convention de Barcelone, avec le PAM et en concertation avec les professionnels du tourisme et ONG, sont invitées à :

- renforcer les actions de sensibilisation à l'échelle régionale, dans des destinations touristiques mais aussi dans les pays émetteurs,
 - organiser des échanges d'expériences entre les acteurs concernés des destinations touristiques des différents pays,
 - développer des programmes de formation pour les acteurs concernés, notamment les autorités locales et les professionnels,
 - promouvoir la mise en place de réseaux méditerranéens (entre professionnels, entre certains territoires comme les îles ou certaines formes de tourisme comme le tourisme culturel...),
 - promouvoir la mise en oeuvre d'écolabels méditerranéens,
2. impulser un « mécanisme de coopération régionale » dans ce domaine et fonctionnant en réseau.

[...]